

# Présentation

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un groupe de travail regroupant des chefs d'établissement du 1er degré, des chargés de mission en collaboration avec l'UDOGEC, l'UGSEL s'est réuni afin de mener une réflexion sur **les structures d'accueil éducatif**. Le passage ou non à la semaine de 9 demi-journées impacte les écoles sur les temps éducatifs d'avant et après la classe mais également sur la journée ou la demi-journée du mercredi.

Il nous est apparu nécessaire de conduire une première exploration pour fournir des éléments caractérisant les structures péri-éducatives:

- garderie
- accueil périscolaire
- Centre de Loisirs Sans Hébergement

Ce outil permet de faire une lecture de la structure existante au sein de son établissement ou de creuser la réflexion sur l'intérêt et sur la faisabilité de mettre en place une structure de ce genre.

Il est envisagé de pouvoir enrichir cet outil dans les mois à venir en fonction des évolutions réglementaires, des apports venant des écoles afin qu'il puisse répondre à vos attentes et être ajusté aux réalités des établissements.

Sur la page centrale comportant les deux rubriques :

➤ QUELQUES REPERES ET DEFINITIONS

➤ DEMARCHE A SUIVRE POUR UNE LECTURE OU UNE CREATION DE STRUCTURE PERI-EDUCATIVE

il vous suffit de cliquer sur les liens hypertextes qui retiennent votre attention pour accéder rapidement aux informations qui vous intéressent.

Bonne navigation dans ce document.

## ***les Chefs d'établissement***

Danièle RONGIER (école Saint Dominique NANTES)

Marguerite BÉDON ( école Notre Dame de la Sagesse NANTES)

Anne TOURÉ (école Sainte Madeleine NANTES)

François GELOT (école Sainte Marie LES SORINIERES)

## ***les Chargés de mission***

Josiane HAMY

Denis GUERIN

Denis RIMBERT

# UN ACCUEIL PERI-EDUCATIF :

## OUI MAIS COMMENT ?

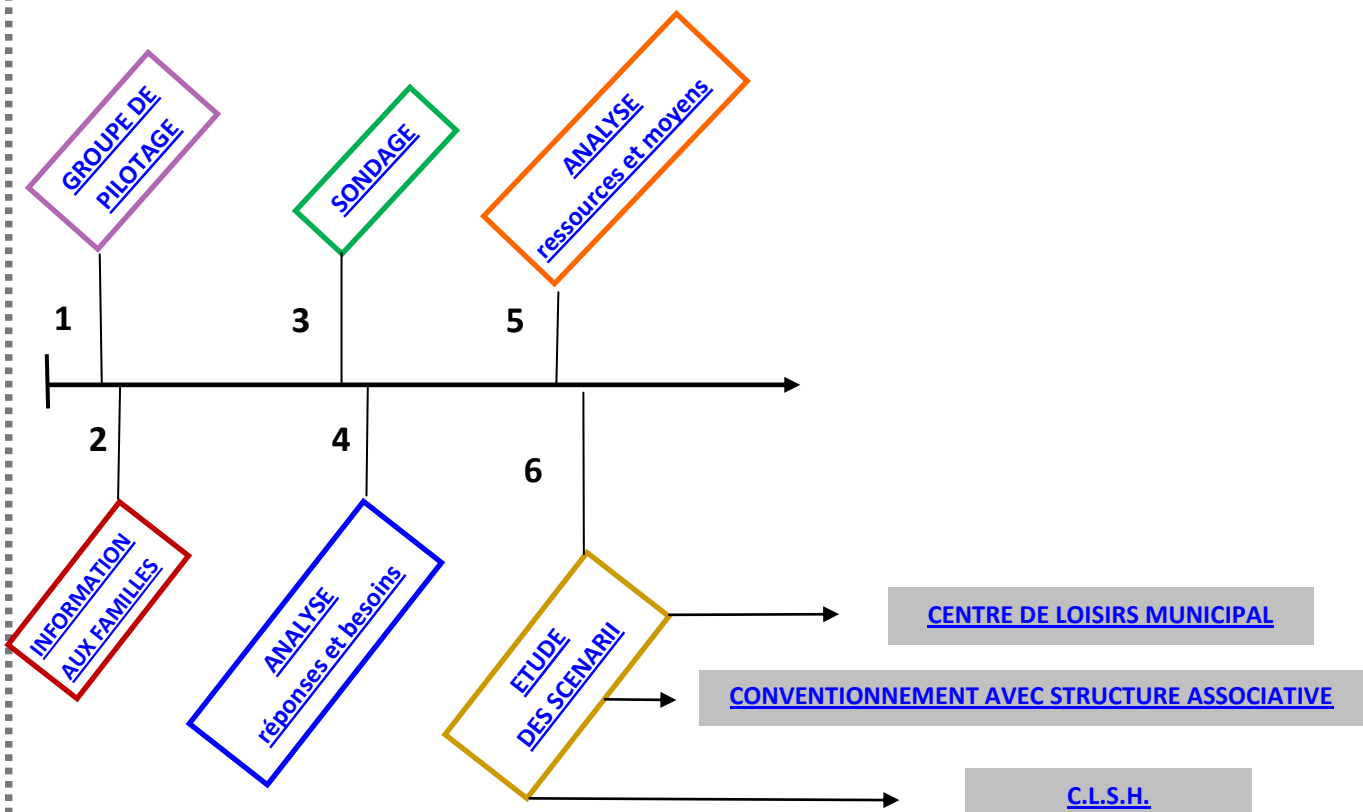


### QUELQUES REPERES et DEFINITIONS

- ↳ Une garderie
- ↳ Un accueil périscolaire
- ↳ Un Centre de Loisirs Sans Hébergement
- ↳ Taux d'encadrement
- ↳ Salaires
- ↳ Personnels



### DEMARCHE A SUIVRE POUR UNE LECTURE ou UNE CREATION DE STRUCTURE PERI-EDUCATIVE





## GARDERIE

La garderie est un service mis à disposition des parents avant et après l'école. Ce mode de fonctionnement n'est soumis à **aucune réglementation spécifique** même si le législateur rappelle qu'il est important de se rapprocher en termes d'encadrement d'un accueil périscolaire.

Pas de déclaration nécessaire auprès des services de l'état.



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est déclaré auprès de Jeunesse et Sports et peut être agréé également par la CAF (réfèrent à contacter Cédric BERNIER Conseiller Technique Action Sociale CAF Loire-Atlantique 02 51 83 45 19 [cedric.bernier@cafantes.cnafmail.fr](mailto:cedric.bernier@cafantes.cnafmail.fr) (prestation de fonctionnement versé à l'organisateur sous conditions). Les locaux sont soumis également à déclaration et une visite de la PMI peut être nécessaire en cas d'accueil d'enfants d'âge maternel.

Un projet éducatif, cohérent avec celui de l'établissement, est écrit par l'association gestionnaire. Celui-ci rappelle les valeurs que l'association défend ainsi que les moyens qu'elle met en œuvre pour leur mise en place.

Le personnel doit-être formé et un directeur doit être nommé (pour les périscolaires de moins de 80 enfants et fonctionnant moins de 80 jours/an, 1 BAFD (\*) suffit ; au-delà de ces seuils il faut prévoir un BPJEPS (\*)

Le directeur et l'équipe d'animation rédige un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de l'organisateur. Des activités éducatives et pédagogiques seront mises en place sur l'accueil périscolaire. La notion d'accueil de l'enfant et de ses parents sera également à développer. Le périscolaire doit permettre une véritable



## C.L.S.H.

L'accueil de loisirs (*ex centre de loisirs ou centre aéré*) est soumis également à déclaration auprès de Jeunesse et Sports. Il peut avoir lieu dans les locaux de l'école si ceux-ci ont également été déclarés auprès de la Jeunesse et Sports.

Il est ouvert à toute famille qui en fait la demande.

Dans tous les cas, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié ( BAFA et BAFD )

Pour les accueils de loisirs ouverts moins de 80 jours et recevant moins de 80 mineurs, il est possible d'employer des personnes en Contrats d'Engagement Éducatifs en possession des mêmes qualifications.

## TAUX D'ENCADREMENT



### Pour une garderie

Le législateur rappelle qu'il est important de se rapprocher en termes d'encadrement d'un accueil périscolaire.

### Pour un accueil périscolaire

Les taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

### Pour un C.L.S.H.

Les taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans



## SALAIRES

2013

- Les Contrats d'Engagement Educatif : le salaire journalier ne doit pas être inférieur à : 2,20 x le montant du SMIC horaire.
- Les Contrats de professionnalisation ( <http://travail-emploi.gouv.fr> )

fonction	Rémunération brut horaire	Rémunération brut mensuelle
Animateur	9,87 €	1496,64 €
Animateur spécialisé	11,66 €	1768,48 €
Directeur	15,06 €	2083,70 €

SMIC brut horaire	9,43 €
SMIC brut mensuel	1430,25 €

Base horaire	151,67 h
--------------	----------

Charges employeur: +/- 60% du brut



## PERSONNELS

### Pour une garderie

Pas de qualification particulière pour les personnes qui « gardent » les enfants.

### Pour un accueil périscolaire

Le personnel doit-être formé et un directeur doit être nommé (pour les périscolaires de moins de 80 enfants et fonctionnant moins de 80 jours/an, 1 BAFD suffit ; au-delà de ces seuils il faut prévoir un BPJEPS).

### Pour un C.L.S.H.

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié de type BAFA et BAFD pour les accueils de loisirs ouverts moins de 80 jours et recevant moins de 80 mineurs. Pour les accueils de plus 80 jours et plus de 80 mineurs un directeur diplômé est nécessaire (BPJEPS minimum). Les animateurs seront titulaires du BAFA ou d'un CAP. petite enfance.

## DIPLOMES

**BAFA:** Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

**BAFD:** Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur

**BPJEPS:** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l' Education

Populaire et des Sports (a remplacé le Brevet d'Eduteur Sportif = B.E.)



Un Professeur des Ecoles possède ces équivalences  
(cf. tableau titres et diplômes)

## GROUPE DE PILOTAGE



### *Veiller à consulter préalablement le Conseil d'Établissement*

C'est un groupe de travail limité dans le temps et composé d'un nombre restreint de représentants de la communauté éducative (4/5 personnes) en lien avec le Conseil d'établissement.

**Composition:**

- le chef d'établissement
- un responsable OGEC
- un responsable APEL
- un enseignant ...

**Rôle:** C'est un groupe consultatif qui accompagne la démarche et qui favorise la mise en oeuvre du projet d'évolution des rythmes scolaires.

Les décisions relèvent de la responsabilité du Chef d'établissement.



## INFORMATION AUX FAMILLES

‣ Il convient avant toute chose d'informer les familles sur le sens de la réforme des rythmes scolaires ([cf. pages 1 et 2 du document « Préconisations pour l'aménagement des rythmes scolaires à l'école »](#)).

‣ Veiller à avoir une communication explicite intégrant le cap, le cadre de travail, les questions qui se posent, les synthèses et les réponses apportées, les décisions prises.



## SONDAGE

- Voici quelques exemples d'enquêtes réalisées.  
( [Ecole Notre Dame de la Sagesse NANTES](#) / [Ecole Saint Dominique ST HERBLAIN...](#) )
- Un logiciel gratuit de sondage et d'enquête « SurveyMonkey » (limité à 100 participants) permet de sortir instantanément des résultats sous forme de graphiques.
- Il est important de bien cerner les attentes de ce sondage. La formulation et le choix des questions (en nombre limité : environ 10) sont essentiels.

Vigilances : ‣ *Un sondage peut créer des besoins.*



## **ANALYSE DES REPONSES ET DES BESOINS**

- Analyse quantitative et qualitative des données recueillies.
- Repérer les noeuds et les points d'appui.
- Construire un objectif de travail.
- Faire un retour des résultats et de l'objectif visé à la communauté éducative.



## **ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS**

- ETABLISSEMENT • Rencenser les ressources humaines, les compétences, les locaux et les finances disponibles.
- COMMUNE • Repérer les structures d'accueils existantes, les partenariats associatifs.
- DEPARTEMENT • Faire un retour à la communauté éducative des résultats et de l'objectif retenu.

# ETUDE DES SCENARI



## CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

- participation au P.E.D.T. (Projet **ED**ucatif Territorial)



## CONVENTIONNEMENT AVEC UNE STRUCTURE MUNICIPALE

- Création d'une Association Sportive et Culturelle affiliée à l'UGSEL (cf. statuts-types) qui permet de solliciter une subvention municipale
- Conventionnement avec la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.)
- Conventionnement avec une autre Association de loisirs (voir cohérence avec le projet éducatif de l'établissement)



## CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

- Demande d'agrément pour un centre de loisirs (voir lien avec le dossier constitutif)
- Demande d'extension d'agrément du périscolaire existant



## Préconisations pour l'aménagement des RYTHMES SCOLAIRES À L'ÉCOLE

La Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique de Loire-Atlantique soutient la réflexion menée sur la « refondation de l'école ». En cohérence avec les travaux du Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (CoDiEC) en 2009, elle souhaite que ce chantier puisse être mené à terme. La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire ne pouvant être qu'une première étape. Avec cette dynamique, nous nous inscrivons dans ce projet ambitieux mais nécessaire. La refondation de l'école pose une première interrogation.

### *Pour quoi ?*

La question du sens de l'école prime, car l'école est un lieu de vie et d'éducation.

En effet, les enfants-élèves sont les futurs responsables de notre société. La mission éducative est fondatrice du développement et de l'épanouissement des personnes. Quels moyens alors voulons-nous mettre en place ?

C'est dans une démarche constructive avec la volonté de vouloir contribuer à cette œuvre éducative en explorant et privilégiant nos espaces de liberté et de créativité que nous avons inscrit notre réflexion et nos préconisations. Liberté, en effet dans la mesure où la réforme des rythmes scolaires à l'école ne s'impose pas aux établissements scolaires privés associés à l'État par contrat. En application de la réglementation, seul l'enseignement dont l'organisation est arrêtée par le chef d'établissement est soumis au contrôle de l'État.

L'école, lieu d'éducation, participe activement à la vie sociale de la commune.

***Préalablement aux préconisations, quelques points d'attention sur l'environnement social de l'enfant-élève :***

### **LA COOPÉRATION INDISPENSABLE ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE**

Revisiter les rythmes scolaires impacte et interroge principalement l'organisation des deux structures sociales que sont la famille et l'école.

- Éviter la mise en rivalité de la réalité familiale (des réalités familiales) et de la réalité de l'école. Posons-nous plutôt la question de comment prendre en compte cette réalité familiale dans la réalité de vie d'une communauté éducative.
- Les objectifs communs de la famille et de l'école sont de :
  - Diminuer la tension (le stress constaté de certains enfants) au quotidien chez l'enfant,
  - Organiser conjointement le temps de l'enfant à l'école qui contribue à son développement global, qui passe par la connaissance et l'estime de soi.
- Faciliter la possibilité pour les familles de participer à la vie de la communauté éducative, et de partager leurs compétences auprès des enfants et au service du projet de l'école.



## LA PLACE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS LA CONSTRUCTION DE L'ENFANT

L'estime de soi passe par la connaissance de soi. Il est donc important que l'école primaire permette à l'élève, dès son plus jeune âge, de vivre des situations de réussites, quels qu'en soient les domaines, qui seront valorisées aux yeux des parents et des enseignants.

L'école est capable d'adapter ses propositions pour agir à partir des besoins et des attentes de l'enfant, qu'il ait des difficultés ou bien de l'appétence scolaire.

Elle a également un rôle à jouer dans la prévention et la **lutte contre les comportements à risques de l'adolescence**, en développant la valorisation de l'enfant (accorder une place à la personne, accorder une importance à la pensée personnelle).

L'école doit éviter une représentation du milieu scolaire qui renvoie une image dévalorisante à l'enfant, si elle n'est axée que sur les apprentissages de type scolaire. Il s'agit de promouvoir l'école de toutes les intelligences. Les enseignants pourront ainsi s'autoriser davantage à travailler les compétences sociales développées dans le Socle Commun.

L'école doit pouvoir permettre également l'épanouissement d'autres compétences comme l'ouverture à l'intériorité.

## LES RYTHMES DE L'ENFANT - à partir des travaux des chrono-biologistes - (cf. dossier DDEC 2010)

L'École privée catholique associée à l'État par contrat bénéficie d'espaces de liberté. Elle peut donc interroger et aménager ses organisations.

Interroger les rythmes de l'enfant, c'est s'intéresser aux :

### Rythme de l'année :

- Respect du nombre d'heures d'enseignement et des programmes de l'Éducation nationale (Loi Debré, programmes et Code de l'Éducation), sous la responsabilité du chef d'établissement.
- Respect du volume annuel des horaires d'enseignement.
- Alternance de 7 semaines de travail / 2 semaines de vacances.
- Prise en compte de périodes saisonnières plus difficiles (novembre, fin février - début mars).
- Diminuer la durée des vacances d'été.

### Rythme de la semaine :

- Éviter les ruptures trop longues pour favoriser la régularité. De ce point de vue, privilégier la classe le samedi plutôt que le mercredi.
- Aménager la journée et les contenus du lundi, journée plus difficile.
- Penser le rythme de la semaine est secondaire si on ne pense pas d'abord le rythme de la journée.

### Rythme de la journée :

- Une organisation différente selon l'âge de l'enfant
- Le début de la journée est primordial (accueil, démarrage graduel)
- Une pause méridienne d'1h30 à 2h qui réponde aux besoins de l'enfant.
- Respecter les pics de vigilance cognitive pour les apprentissages (fin de matinée et fin d'après-midi)
- Questionner les récréations (horaires et durées, organisations, activités)
- Penser tous les moments de transition et de rupture

## REFONDONS L'ECOLE : LES RYTHMES SCOLAIRES

Le jeudi 14 février 2013, la Direction Diocésaine m'a demandé de participer à la journée de concertation sur les rythmes scolaires afin de présenter l'organisation de semaine et d'année, mise en place depuis 2 ans dans l'école, parce qu'elle prend en compte les rythmes de l'enfant.

Pour l'année prochaine, cette organisation sera inchangée :

horaires de classe identiques

Merci de compléter l'enquête suivante pour le lundi 11 mars 2013.

*(un questionnaire par enfant)*

Nom et prénom de l'enfant ..... classe .....

*Cette année, 2012-2013, votre enfant va-t-il en centre de loisirs le mercredi ?*

OUI

NON

*Si OUI, dans quel centre de loisirs votre enfant est-il inscrit ?*

*(nom – adresse - horaires d'accueil)*

.....

*L'année prochaine, 2013-2014, votre enfant ira-t-il en centre de loisirs le mercredi ?*

OUI

NON

*(nom – adresse - horaires d'accueil)*

.....

*L'école réfléchit à un accueil « centre de loisirs » pour les élèves le mercredi. Seriez-vous intéressés par cet accueil ?*

OUI

NON

**Merci de votre participation.**  
**Cordialement,**

**Le Chef d'établissement**  
**Marguerite Bédon**

## Centre de Loisirs Sans Hébergement

Pour l'ouverture d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) à la rentrée prochaine, nous devons, avant la fin juin 2013 :

déposer un dossier de demande d'agrément

constituer l'ASC (Association Sportive et Culturelle)

Quelques informations :

Si 20 enfants s'inscrivent pour le CLSH le mercredi, le coût pour une journée serait d'environ 10 € et 2 € le repas.

Pour affiner la mise en place du CLSH, nous aurions besoin de votre aide, merci de compléter l'enquête suivante pour le lundi 24 juin 2013.

Nom et prénom de l'enfant ..... classe .....

*A titre indicatif, quel est le tarif du Centre de Loisirs que fréquente habituellement votre enfant ?*

.....

...

*L'année prochaine, 2013-2014, inscrirez-vous votre enfant au CLSH de l'école Notre Dame de la Sagesse ?*

OUI

NON

.....

...

*Faire partie de l'ASC vous intéresserait-il ?*

OUI

NON

**Merci de votre participation.  
Cordialement,**

**Le Chef d'établissement  
Marguerite Bédon**

Saint-Herblain, le 12 février 2013



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Une réforme importante des rythmes scolaires a été décidée par le Ministre de l'Education Nationale applicable dès la rentrée prochaine ou la rentrée 2014. Un tableau comparatif des rythmes scolaires actuels et des rythmes proposés dans le cadre de la réforme vous permettra de mesurer les changements :

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2012	RYTHMES SCOLAIRES SEPTEMBRE 2013 OU 2014
- semaine de 4 jours	- semaine de 4 jours 1/2 : mercredi matin (ou samedi sur dérogation)
- 24h devant élèves	- 24h devant élèves
- + 1h30 d'aide personnalisée par semaine	- + 1h d'activités pédagogiques complémentaires par semaine
- Journée de classe : 6h	- Journée de classe : 5h30 maximum-mercredi 3h30 maximum
	- Pause méridienne : 1h30 minimum

L'équipe des professeurs de l'école Saint-Dominique et l'Association des Parents d'Elèves ont, en concertation, souhaité connaître votre avis en ce qui concerne cette réforme. Les enjeux sont importants car nous savons que des temps d'école et de vie respectueux des rythmes de l'enfant donnent à chacun de meilleures chances de réussir.

Le questionnaire qui vous est proposé est destiné à mieux cerner vos attentes, peut-être vos interrogations ou inquiétudes et à dégager, nous l'espérons des orientations pour la rentrée prochaine ou les années à venir. Nous vous encourageons à compléter ce questionnaire pour le **19 février au plus tard** par voie électronique en utilisant le lien suivant : <http://tinyurl.com/apelstdo> Vous pourrez ainsi avoir un retour rapide des résultats de l'enquête.

Pour l'Equipe Enseignante,  
La Directrice

L'APEL

Saint-Herblain, le 12 février 2013

Enquête sur les rythmes scolaires à retourner uniquement si vous n'avez pu accéder au questionnaire par voie électronique

**Pour chacune des questions, entourez la ou les réponses qui vous conviennent ou cochez votre préférence**

**Question 1 :**

Dans la mise en place de la semaine de 5 jours répartie sur 9 demi-journées, préférez-vous que votre enfant ait classe le :

A- Mercredi matin B- Samedi matin

**Question 2 :**

Cela obligera-t-il votre enfant à abandonner des activités personnelles :

A : OUI B : NON

**Question 3 :**

Si oui, de quels types seront les activités abandonnées :

A : Culturel

B : Sportif

C : Cultuel

D : Autres : .....

**Question 4 :**

Quel est le mode de garde actuel de votre enfant **le mercredi** ?

A : Famille

B : Assistante maternelle

C : Centre de loisirs nombre d'enfants concernés : .....

D : Garde à domicile rémunérée

E : Autres : .....

**Question 5 :**

L'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ou le samedi matin rejoint les préconisations des spécialistes de la chronobiologie et les recommandations de la Direction de l'Enseignement Catholique de Loire Atlantique. Elle permet une plus grande continuité dans les apprentissages et des journées d'enseignement allégées.

Dans ce contexte, diverses propositions d'organisation vous sont faites ; merci d'indiquer votre préférence ou votre souhait.

**Une heure supplémentaire liée au caractère propre de notre établissement et réservée à l'éveil à la foi ou à la catéchèse devra être ajoutée aux horaires proposés, ce qui**

Saint-Herblain, le 12 février 2013

**PROPOSITION 1-CLASSE LE MERCREDI MATIN**

A- Mercredi matin : 3h de classe-cochez votre préférence :  8h45-11h45

ou  9h-12h

Parmi les 4 propositions ci-dessous, indiquez vos 2 préférences en écrivant 1 et 2 dans les cases :

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h30-11h45 et 13h30-15h30

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 13h30-15h45

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 13h45-16h

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 14h-16h15

B- Mercredi matin : 2h de classe- cochez votre préférence :  8h45-10h45

ou  9h45-11h45

Parmi les 2 propositions ci-dessous, cochez votre préférence :

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h30 de classe 8h45-11h45 et 13h30-16h

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h30 de classe 8h45-11h45 et 13h45-16h15

**PROPOSITION 2-CLASSE LE SAMEDI MATIN**

A-Samedi matin : 3h de classe- cochez votre préférence :  8h45-11h45

ou  9h-12h

Parmi les 4 propositions ci-dessous, indiquez vos 2 préférences en écrivant 1 et 2 dans les cases :

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h30-11h45 et 13h30-15h30

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 13h30-15h45

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 13h45-16h

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h15 de classe 8h45-11h45 et 14h-16h15

C- B-Samedi matin : 2h de classe- cochez votre préférence :  8h45-10h45

ou  9h45-11h45

Parmi les 2 propositions ci-dessous, cochez votre préférence :

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h30 de classe 8h45-11h45 et 13h30-16h

lundi mardi jeudi et vendredi : 5h30 de classe 8h45-11h45 et 13h45-16h15

Autre(s) proposition(s) : .....

.....

.....

Saint-Herblain, le 12 février 2013

**Question 6 :**

**Si votre choix se porte sur le mercredi matin, merci de renseigner la question suivante:**

Quelles conditions vous semblent nécessaires à la mise en place d'une organisation incluant le mercredi matin ?

A- Aménager un accueil périscolaire avant le début des cours (de 7h45 à 8h45 ou 9h)

B- Aménager un accueil périscolaire après la fin des cours (de 11h à 11h45 ou 12h)

**Question 7 :**

Dans le cas où votre enfant terminerait les cours plus tôt dans l'après-midi, quel mode de prise en charge seriez-vous amené à privilégier ?

A- Récupération de mon enfant après les cours

B- Inscription de mon enfant à l'accueil périscolaire du soir

**Question 8 :**

Quand souhaiteriez-vous l'application de la réforme à Saint-Dominique ?

A- Rentrée 2013

B- Rentrée 2014

**Question 9 :**

Si le choix des rythmes scolaires était laissé à l'appréciation de chaque établissement, seriez-vous favorable ?

A : à une semaine de 4 jours (rythme actuel)

B : à une semaine de 5 jours (réforme proposée)

Autres propositions ou remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Merci par avance pour votre participation à ce questionnaire**